

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 avril 2022**

**Délibération n° CP-2022-1210**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Déclassement et cession, à titre onéreux, à un particulier d'une emprise de domaine public de voirie métropolitain située 16 rue Descartes

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1210**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Déclassement et cession, à titre onéreux, à un particulier d'une emprise de domaine public de voirie métropolitain située 16 rue Descartes

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon a été sollicitée par monsieur Jemel Merzougui et madame Lisa Prunier pour l'acquisition d'une emprise de domaine public de voirie métropolitain jouxtant leur propriété.

Cette emprise, antérieurement occupée par un transformateur EDF, ne présente pas d'intérêt pour le domaine public routier.

**II - Déclassement**

L'emprise, d'une superficie d'environ 17 m<sup>2</sup>, appartient au domaine public de voirie métropolitain et est située 16 rue Descartes à Saint-Priest.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité des emprises susmentionnées, ils sont occupés par ENEDIS, SPIE, Eau du Grand Lyon, Numericable et Orange. Leur dévoiement éventuel sera à la charge des acquéreurs.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Les acquéreurs ayant accepté les conditions de cession qui leur ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi.

Aux termes du compromis, la cession est faite au prix de 2 400 € ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 22 juillet 2021 jointe au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une emprise du domaine public de voirie métropolitain d'une superficie d'environ 17 m<sup>2</sup> située 16 rue Descartes à Saint-Priest.

**2° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 2 400 €, à monsieur Jemel Merzougui et madame Lisa Prunier d'une emprise du domaine public de voirie métropolitain d'une superficie d'environ 17 m<sup>2</sup> sise 16 rue Descartes à Saint-Priest.

**3° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**4° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 95 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

**5° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2022, et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit estimé de la cession : 2 400 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 2 400 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 041 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-276555-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
---